



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 09 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 03 juillet 2020

Date d'affichage : 03 juillet 2020

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 2

Votants : 14

L'an deux mil vingt, le 09 juillet 2020, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

**Présents :**

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLARMARD, Martine DURET, Martine MARCUCCILLI,
- Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Yohan BARTHEL, Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO, Patrick BREUILLAUD, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

**Excusé ayant donné procuration :**

- Madame Sylvie PEGOURIE,
- Monsieur Thierry DUSSAUGE

**Absent :** Nadège GEOFFROY

**Secrétaire de séance :**

- Monsieur Mourad RAHMANI a été élu.

**La séance est ouverte à 20h00.**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Mourad RAHMANI est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ouverture de la séance par la présentation de Monsieur Girard pour la mise en place d'un box distributeur de légumes frais.

## 1. Approbation du Compte-Rendu de la Séance du 09 juin 2020

Madame Martine MARCUCCILLI questionne sur le fait que le compte-rendu ait été affiché avant l'approbation du Conseil de ce jour.

- Réponse de Monsieur le Maire : le compte-rendu doit être affiché dans les 7 jours. Cependant, toutes les remarques faites à l'adoption seront reportées sur le compte-rendu de cette séance.

Monsieur Eric Merlino soulève le fait que plusieurs sujets qui ont été abordés lors de ce conseil ne figurent pas sur le compte-rendu. Plusieurs Elus font également part de leur questionnement à ce sujet.

### Point 2 Approbation de l'APD, de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'école :

- La question de Monsieur Yoan BARTHEL concernant la climatisation/chauffage au sol ne figure pas sur le compte-rendu de séance ? Le débat sur cette question a duré 30 minutes sans que cela ne figure.
- Réponse de Monsieur le Maire : nous ne prenons pas les débats dans les comptes-rendus surtout quand ils ont une telle durée, il ne s'agit pas de procès-verbaux. Par contre, les questions de Monsieur Yoan BARTHEL concernant le chauffage et la plantation d'arbres dans la cour ont été soumises aux enseignants qui n'y sont pas favorables. Ces questions auraient dû toutefois effectivement être portées au compte-rendu.

### Point 5 Covid19 Confinement et fermeture des Commerces :

- Pourquoi les montants des loyers ne sont-ils pas indiqués sur le Compte-rendu ?
- Réponse de Monsieur le Maire : cela n'était pas utile à notre décision d'annuler les loyers pendant la période de confinement.

### Point 5 Constitution des Commissions

- Nous avons déjà voté une commission travaux lors du 1<sup>er</sup> Conseil, pourquoi revoter cette même commission lors du conseil du 09 juin 2020 ?
- Réponse de Monsieur le Maire : il s'agit d'une erreur qui a toutefois permis d'élargir le nombre d'élus de cette commission.
- Qu'est devenu la Commission Délégation de Service Public également voté lors du 1<sup>er</sup> Conseil Municipal ?
- Réponse de Monsieur le Maire : La Commission s'est réunie plusieurs fois notamment le 09 juin 2020 lors de l'audition des candidats pour l'assainissement collectif

### Point 6 Elections des Vice-Présidents des Commissions :

- Ne devrait-on pas modifier le terme Membres par Vice-Présidents ? Nous avons voté des vice-présidents et non des membres
- Réponse de Monsieur le Maire : Le tableau sera modifié.

Modifications faites :

<b>6- Election des Vice-Présidents des Commissions</b>	
<b>COMMISSIONS</b>	<b>Vice-Président</b>
Scolaire / Restaurant scolaire / RAM / Périscolaire	Madame Patricia ALLOUCHE
Cérémonie / Evènementiel / Embellissement	Madame Patricia ALLOUCHE
Jeunesse et Culture / Conseil Municipal des Jeunes	Madame Patricia ALLOUCHE
Petits et Grands travaux/ Espaces Verts et Voirie	Monsieur Mourad RAHMANI
Personnel	Madame Françoise RASTOLL
Relations avec les Habitant	Madame Françoise RASTOLL
Relations avec les Associations	Madame Françoise RASTOLL
Finances	Monsieur Ludovic LAFARGE
Communication et numérique	Monsieur Ludovic LAFARGE
Sports et Loisirs	Monsieur Ludovic LAFARGE

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 09 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## 2. Approbation des comptes de gestions

Le conseil trouve regrettable que les documents n'aient pu leur être transmis en amont de séance afin d'en prendre connaissance. Madame Marie-Odile PRAT justifie ce manquement du fait qu'elle doit faire face à un surcroît de travail dû à l'absence de l'agent d'accueil et à l'installation du nouveau conseil dans un délai restreint. Les documents ont circulé pendant la séance.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, de détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que les comptes de gestion Principal et Locaux Commerciaux dressés, pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
  - **Par 10 voix pour dont un pouvoir,**
  - **Par 3 voix contre dont un pouvoir :** Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD et Thierry DUSSAUGE (pouvoir)
  - **Par 1 abstention :** Monsieur Eric MERLINO
  
- **DECLARE** que le compte de gestion Assainissement dressés, pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
  - **Par 10 voix pour dont un pouvoir,**
  - **Par 0 voix contre**
  - **Par 3 abstentions : dont un pouvoir :** Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD et Thierry DUSSAUGE (pouvoir)

### 3. Votes des Comptes Administratif

Il est demandé à Monsieur le Maire de sortir de la Salle afin que le vote des comptes administratifs puisse avoir lieu.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Madame Annie CALLAMARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Marie-Odile PRAT, Secrétaire de Mairie, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		109 649,36	78 516,50		78 516,50	109 649,36
Opérations de l'exercice	615 140,10	727 273,85	108 487,71	228 862,76	723 627,81	956 136,61
<b>TOTAUX</b>	615 140,10	836 923,21	187 004,21	228 862,76	802 144,31	1 065 785,97
Résultats de clôture		221 783,11		41 858,55		263 641,66
Restes à réaliser			476 695,94	303 059,00	476 695,94	303 059,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	615 140,10	836 923,21	663 700,15	531 561,76	1 278 840,25	1 368 884,97
Résultats définitifs		221 783,11	131 738,39			50 044,72

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- **Par 10 voix pour dont un pouvoir,**
- **Par 3 voix contre dont un pouvoir :** Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD et Thierry DUSSAUGE (pouvoir)
- **Par 0 abstention**

Le compte Administratif Principal est voté

Le Municipal sous la présidence de Madame Annie CALLAMARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Marie-Odile PRAT, Secrétaire de Mairie, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	7 981,79			143 871,87	7 981,79	143 871,87
Opérations de l'exercice	23 675,87	33 652,84	19 649,10	32 341,25	43 324,97	65 994,09
<b>TOTAUX</b>	<b>31 657,66</b>	<b>33 652,84</b>	<b>19 649,10</b>	<b>176 213,12</b>	<b>51 306,76</b>	<b>209 865,96</b>
Résultats de clôture		1 995,18		156 564,02		158 559,20
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>31 657,66</b>	<b>33 652,84</b>	<b>19 649,10</b>	<b>176 213,12</b>	<b>51 306,76</b>	<b>209 865,96</b>
Résultats définitifs		1 995,18		156 564,02		158 559,20

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Par 10 voix pour dont un pouvoir,
- Par 3 voix contres
- Par 3 abstentions dont un pouvoir : Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD et Thierry DUSSAUGE (pouvoir)

Le compte Administratif Assainissement est voté

Le Compte Administratif Local Commercial sous la présidence de Madame Annie CALLAMARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Marie-Odile PRAT, Secrétaire de Mairie, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE T.V.A.LOCAL COMMERCIAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		10 545,41		811,04		11 356,45
Opérations de l'exercice	10 320,99	18 960,61			10 320,99	18 960,61
<b>TOTAUX</b>	<b>10 320,99</b>	<b>29 506,02</b>		<b>811,04</b>	<b>10 320,99</b>	<b>30 317,06</b>
Résultats de clôture		19 185,03		811,04		19 996,07
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>10 320,99</b>	<b>29 506,02</b>		<b>811,04</b>	<b>10 320,99</b>	<b>30 317,06</b>
Résultats définitifs		19 185,03		811,04		19 996,07

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

- Par 10 voix pour dont un pouvoir,

- Par 3 voix contre dont un pouvoir : Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD et Thierry DUSSAUGE (pouvoir)

- Par 0 abstention

**Le compte Administratif Local Commercial est voté**

#### 4. Affectation des Résultats de l'exploitation de l'exercice 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant qu'il est nécessaire, afin d'équilibrer le budget primitif 2020, de reporter une partie du résultat 2019 de la section de fonctionnement,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	<b>221 783,11 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	131 738,39 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	90 044.72 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>131 738,39 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	90 044.72 €

- Par 11 voix pour dont un pouvoir,

- Par 3 voix contre dont un pourvoir : Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD et Thierry DUSSAUGE (pouvoir)

- Par 0 abstention

## 5. Votes des budgets administratifs

### BUDGET PRINCIPAL

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	788 294,62	698 249,90
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		90 044,72
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		788 294,62	788 294,62

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	195 566,88	327 305,27
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	476 695,94	303 099,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		41 858,55
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		672 262,82	672 262,82

#### TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		1 460 557,44	1 460 557,44
---------------------	--	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur le budget principal :

- Par 11 voix pour dont un pouvoir,

- Par 3 voix contre dont un pourvoir : Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD et Thierry DUSSAUGE (pouvoir)

- Par 0 abstention

ADOpte le budget primitif 2020 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

BUDGET ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	39 325,18	37 330,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		1 995,18
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>39 325,18</b>	<b>39 325,18</b>

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	177 912,02	21 348,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		156 564,02
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>177 912,02</b>	<b>177 912,02</b>

TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>217 237,20</b>	<b>217 237,20</b>
------------------------	-------------------	-------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur le budget assainissement :

- Par 11 voix pour dont un pouvoir,

- Par 0 voix contre dont un pouvoir,

- Par 3 abstentions : Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD et Thierry DUSSAUGE (pouvoir)

**ADOpte** le budget primitif 2020 du budget assainissement de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	33 185,03	14 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		19 185,03
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	33 185,03	33 185,03

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	811,04	
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		811,04
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	811,04	811,04

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (3)	33 996,07	33 996,07
--	---------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Par 11 voix pour dont un pouvoir,

- Par 3 voix contre dont un pouvoir : Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD et Thierry DUSSAUGE (pouvoir)

- Par 0 abstention

ADOpte le budget primitif 2020 du budget Locaux Commerciaux de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

## 6. Vote de la fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal vote le maintien des taux d'imposition 2019 pour l'année 2020.

### DECIDE :

A l'unanimité, les taux d'imposition sont reconduits de la façon suivante :

- Foncier bâti : 15.64 %
- Foncier non bâti : 45.99 %

## 7. Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1380 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.60%

Considérant que pour une commune de moins de 1380 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.80%

Sur proposition de Monsieur le Maire le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints seront fixés comme suit :

- Maire : 29.57 % de l'indice 1027
- 1er adjoint : 10.18 % de l'indice 1027
- 2ème adjoint : 10.18 % de l'indice 1027
- 3ème adjoint : 10.18 % de l'indice 1027
- 4ème adjoint : 10.18 % de l'indice 1027

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur les indemnités des élus :

- Par 10 voix pour dont un pouvoir,

- Par 3 voix contre dont un pouvoir : Madame Martine MARCUCCILLI, Messieurs Patrick BREUILLAUD et Thierry DUSSAUGE (pouvoir)

- Par 1 abstention : Monsieur Ludovic LAFARGE

DECIDE de fixer les indemnités comme proposées.

#### 8. Hygiénisation des boues d'épuration Covid-19

Monsieur le Maire revient sur la délibération 2020/11 relative à la demande d'aide du Département et de l'Agence de l'eau. Afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient de faire une étude de l'opération et les modalités financière de cette dernière.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la demande d'aide financière Appels à projets « Solution Boues d'épuration Covid-19 ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse, pour la gestion exceptionnelle des boues d'assainissement domestique et assimilé non-hygiénisées dans le contexte du Covid-19.

#### 9. Vote de l'avant-projet détaillé de la tranche 2 de l'école

Vu la demande complémentaire de l'école pour l'allongement de l'auvent du préau, Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre rénovation « tranche 2 » de l'école primaire de ST MARCEL EN DOMBES

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire à TROIS C SARL pour un montant total d'honoraires initial de 24 200 € HT

L'estimation prévisionnelle provisoire des travaux était de 243 859 € HT

L'estimation prévisionnelle définitive des travaux est de 251 950 € HT

L'écart provient notamment d'une demande complémentaire pour l'allongement de l'auvent du préau.

Pour calculer la rémunération définitive du maître d'œuvre il est fait application du taux de rémunération prévu par le titulaire dans son marché sur le coût prévisionnel définitif des travaux actés ci-avant pour les éléments de missions APS à AOR.

La mission complémentaire OPC était rémunérée sur la base d'un prix forfaitaire définitif.

Le montant du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est porté à 24 928,19 € HT. Le tableau de répartition des honoraires par éléments de missions et par cotraitant est joint dans l'avenant.

<b>Coût prévisionnel définitif de travaux</b>	<b>251 950,00 €</b>
<b>Taux de rémunération en %</b>	<b>9,00%</b>
<b>Montant en €HT (missions APS à AOR)</b>	<b>22 675,50 €</b>
<b>Mission complémentaire</b>	<b>EN € HT</b>
<b>OPC</b>	<b>2 252,69 €</b>
<b>Montant total € HT</b>	<b>24 928,19 €</b>

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 09/10/2019

Vu la délibération prise en Juin 2020 pour valider l'APD avant la demande complémentaire pour l'allongement de l'auvent du préau

**DECIDE :**

- La présente délibération annule et remplace la délibération de Juin 2020 à ce sujet
- Adopte l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de maîtrise d'œuvre
  - portant le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 24 928,19 € HT
  - portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 251 950 € HT
  - approuvant la phase APD
- Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution,

**10. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directes de la Commune**

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et suite à la mise en place du conseil municipal du 25 mai 2020, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du Maire, ou d'un Adjoint délégué, Président de la Commission
- de 6 commissaires titulaires et commissaires suppléants, si la population de ma commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal soit 6 ans.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

De ce fait, nous devons remplir le tableau de désignation en proposant un nombre double selon le nombre d'habitants : Commune de moins de 2 000 habitants soit 24 personnes.

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaires ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.\*

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'établir et de valider :

- la proposition des élus souhaitant faire partie de la commission
- la proposition de Monsieur le Maire suite au tirage au sort effectué sur la liste électorale.

## 11. Elections des délégués titulaires et suppléants au Syndicat d'Electricité de l'Ain

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et suite à la mise en place du conseil municipal du 25 mai 2020, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'élire les délégués au Syndicat d'Electricité de l'Ain auquel la commune adhère.

Après avoir procédé à l'élection, les délégués sont :

- Titulaire : Monsieur Dominique PETRONE
- Suppléants : Messieurs Mourad RAIMANI et Yohan BARTHEL

Les délégués ont déclaré accepter leur mandat.

## 12. Elections des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Eau Potable Bresse Dombes Saône

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et suite à la mise en place du conseil municipal du 25 mai 2020, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'élire les délégués au Syndicat d'eau potable auquel la commune adhère.

Après avoir procédé à l'élection, les délégués sont :

Titulaire : Monsieur Mourad RAHMANI

Suppléants : Monsieur Dominique PETRONE

Les délégués ont déclaré accepter leur mandat.

## 13. Questions diverses

**Monsieur le Maire informe le conseil municipal :**

- qu'il a donné mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Ain (SIEA) afin de procéder à toutes les démarches administratives liées à la réalisation et nécessaire à la bonne exécution des travaux conformes à la convention d'occupation du patrimoine public pour la réalisation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur le Bâtiment Technique de la Commune.
- qu'il a constitué un dossier de déclaration de catastrophe naturelle suite à la canicule 2019. En effet, suite à l'information qu'un habitant a fait auprès de la Mairie, et après avoir lancé une enquête sur le Panneau d'information et sur Panneau Pocket auprès de la population, plusieurs dossiers ont été transmis en mairie.

**Monsieur Patrick BREUILLAUD informe :**

- que l'éclairage situé au niveau des escalier des commerces n'éclaire plus correctement. Les ampoules doivent être changées.
- qu'un arceau de stationnement sur le parking du coiffeur est manquant et qu'il serait souhaitable qu'un nouveau soit installé afin qu'il puisse se stationner.
- Monsieur Mourad RAHMANI a pris note des demandes et fera le nécessaire.
- Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 5 places de parkings affectés aux commerces.

**Monsieur Mourad RAHMANI :**

- demande s'il serait possible de prendre un intérimaire pour palier à l'absence du second Agent technique. Monsieur le Maire n'est pas favorable étant donné que la période des tontes va s'estomper du fait de l'été. Par contre, la demande sera revue en septembre à la période de la

taille si l'agent est toujours absent. Actuellement, Monsieur le Maire continuera à aider l'agent présent pour l'entretien de la commune.

- informe que les fossés ont été entretenus par l'entreprise BESSARD.

**Madame Patricia ALLOUCHE :**

- remercie Mesdames Martine MARCUCCILI, Annie CALLAMARD et Messieurs Patrick BREUILLAUD et Mourad RAHMANI qui ont aidé au fleurissement de la commune.
- rappelle qu'il faut procéder au pavoisement du Monument aux morts pour la Fête nationale du 14 juillet.

**Madame Françoise RASTOLL :**

- informe que le Centre Communale d'Actions Sociales (CCAS) sera constitué en septembre du fait de la complexité de l'installation et du peu de temps qu'il y a avec la mise en place du nouveau conseil.
- demande que pendant son absence, le relais soit pris pour la prise en charge des personnes vulnérables en cas de canicule. Madame Annie CALLAMARD et Messieurs Mourad RAHMANI et Patrick BREUILLAUD se portent volontaire.
- informe, qu'en l'absence pour congé maladie de l'agent d'accueil, de la nécessité de trouver une personne en remplacement afin que la secrétaire de mairie soit déchargée des missions qu'effectuent cet agent. De ce fait, il est décidé de procéder au recrutement d'un Contrat à Durée Déterminée.

**La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Mardi 22 septembre 2020**

Levée de séance à 22h50

Le Maire,

Dominique PETRONE



Le Secrétaire de Séance,

Mourad RAHMANI

